

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N° 11 : Création de postes d'archivistes

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 17 mars 2023

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Jean-Marc BERNARD, M. Roland MORICEAU, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Hervé LE BRETON, M. Jean-François RENOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Sylvie COUSIN.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, M. Michel RICORDEL, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Laurence VIOLLEAU, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Armelle CASSIN.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de créer, dans le cadre de la mise en place du service d'accompagnement à la gestion des archives, 3 postes permanents à temps complet d'archiviste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B.

Ces postes seront pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique, les besoins du service et la nature des fonctions justifiant le recours à un contractuel, en l'absence de candidature satisfaisante d'un fonctionnaire. Dans le cas d'un recrutement par voie contractuelle, l'agent devra justifier soit d'un diplôme d'archiviste (BUT, licence,...), soit le suivi d'une formation qualifiante ou certifiante sur la gestion des archives.

La rémunération sera fixée en référence au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Les postes d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe sont à pourvoir à compter du 1^{er} mai 2023.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, afin d'assurer la mission d'accompagnement à la gestion des archives auprès des collectivités et établissements publics :

- De créer trois postes permanents d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet, à pourvoir à compter du 1^{er} mai 2023 ;
- D'ajouter au tableau des effectifs lesdits postes.

- CONFIRME que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023

Ainsi délibéré et signé après lecture,


Le Président,
Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2023
Accusé réception le : - 4 AVR. 2023

EXÉCUTOIRE

Publiée le : - 4 AVR. 2023
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : - 4 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE